

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

TITRE DU FONDS DE DOTATION (FFIÉÉO¹)

BOURSE RCNAIR

INTRODUCTION

Ce fonds a été créé en 2004 par D^r Rama Chandran Nair, professeur et directeur du programme d'études supérieures au Département d'épidémiologie et médecine sociale de la Faculté de médecine. La famille remercie le gouvernement de l'Ontario qui, par son programme FFIÉÉO, offre une contribution équivalente à la sienne.

OBJECTIF DU FONDS

Fournir de l'aide financière à des étudiantes et des étudiants méritant(e)s des cycles supérieurs dans le programme d'épidémiologie de la Faculté de médecine qui démontrent un besoin financier.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être inscrite à temps plein au programme de maîtrise ou de doctorat en épidémiologie à la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa;
2. être résidente de l'Ontario selon les règlements du RAFÉO²;
3. démontrer un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa; et
4. faire preuve d'excellence scolaire

Valeur de la bourse : Variable

Nombre de bourses : Variable

Fréquence d'attribution : Annuelle

Programme ou cycle d'études : Cycles supérieurs

Responsable des demandes : Service de l'aide financière et des bourses

Échéance des demandes : 30 septembre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au www.uoZone.uOttawa.ca, et doit comprendre le Questionnaire financier.

----- FIN DE LA SECTION PROMOTIONNELLE -----

COMITÉ DE SÉLECTION

Les personnes suivantes forment le comité de sélection :

1. le directeur ou la directrice du Service de l'aide financière et des bourses, ou son mandataire, à la présidence;
2. le doyen ou la doyenne de la Faculté de médecine, ou son mandataire; et

¹ FFIÉÉO : Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiants et étudiantes de l'Ontario

² RAFÉO : Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario

3. le directeur ou la directrice du Département d'épidémiologie et médecine sociale, ou son mandataire.

ATTRIBUTION

Le Service de l'aide financière et des bourses :

1. s'assure que chaque récipiendaire est en règle (selon les règlements scolaires, section 11.1);
2. confirme par écrit l'attribution de la bourse à chaque récipiendaire et à la Faculté de médecine; et
3. fait créditer le montant de la bourse au compte universitaire de chaque récipiendaire.

RECONNAISSANCE

1. Chaque année, le Service de l'aide financière et des bourses recommande à chaque récipiendaire de manifester sa reconnaissance à la personne donatrice en lui adressant une lettre de remerciement que le Bureau du développement s'occupe d'acheminer.
2. Le Bureau du développement inclut le profil des récipiendaires dans le rapport financier annuel sur les fonds de dotation.
3. La personne donatrice est invitée à participer au programme de l'Université visant la reconnaissance et la fidélisation des donateurs.

MODALITÉS FINANCIÈRES

1. Tous les dons doivent être envoyés au Bureau du développement qui se chargera de les créditer au compte approprié (doté ou utilisable). Les chèques doivent être faits à l'ordre de l'Université d'Ottawa.
2. Le Bureau du développement envoie à tous les donateurs un accusé de réception accompagné d'un reçu fiscal.
3. L'Université d'Ottawa peut investir le capital en conformité avec les politiques approuvées de l'Université.
4. La portion du revenu consacré à l'objectif du fonds est créditée au compte utilisable du fonds de dotation administré par le Service de l'aide financière et des bourses, selon le Règlement 111 : *Fonds de dotation*.
5. L'année financière applicable au fonds commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante.
6. À la fin de chaque année, le Service des finances fait connaître au Service de l'aide financière et des bourses le montant des revenus disponibles aux fins du fonds, et ce dernier en informe à son tour l'unité scolaire appropriée.
7. D'ici 2012-2013, année où, selon les arrangements financiers actuels, ce fonds atteindra la valeur nécessaire pour produire un revenu suffisant pour doter les bourses, le donateur peut, à sa discrétion, décider d'attribuer des bourses grâce à des dons annuels versés au compte utilisable du fonds. Le donateur communique avec le Bureau du développement à cette fin. La confirmation d'un tel versement doit se faire par écrit au plus tard le 30 juin. Cette information doit être partagée avec le Service de l'aide financière et des bourses et le versement comme tel doit être reçu au plus tard le 30 septembre.

GÉNÉRALITÉS

Si, à l'avenir, les circonstances empêchent l'Université d'Ottawa, pour quelque raison que ce soit, de continuer d'affecter le fonds aux fins énoncées, elle s'efforcera de prendre contact avec la personne donatrice pour envisager d'autres objectifs pour le fonds. Si elle ne réussit pas à la joindre ou si cette personne est décédée, l'Université affectera le fonds aux fins qu'elle juge les

plus profitables pour elle-même, tout en respectant l'esprit du fonds et les objectifs fixés au départ par la personne donatrice.

L'Université d'Ottawa est tenue de respecter les règlements du FFIÉÉO en ce qui a trait à l'aide financière et au critère de résidence en Ontario. Veuillez noter que le jumelage sera seulement appliqué à ce fonds aussi longtemps que le programme de jumelage est en vigueur.

CONTACTS ADMINISTRATIFS

Donateur :

D^r Rama Chandra Nair, M.Stat., Ph.D., F.A.C.E.
1631, promenade Sequoia
Cumberland (Ontario) K4C 1C2
Tél. : 613-833-0287
Courriel : rcnair@rogers.com - domicile
nair@uottawa.ca - bureau

Faculté de médecine :

Doyen ou doyenne
2026C - 451, chemin Smyth
Tél. : 613-562-5800, poste 8113 Téléc. : 613-562-5457

Bureau du développement :

Directeur ou directrice, bourses et fidélisation
190, avenue Laurier Est
Tél. : 613-562-5800 poste 3877 Téléc. : 613-562-5127

Agent ou agente de bourses et ententes
190, avenue Laurier Est
Tél. : 613-562-5800 poste 3694 Téléc. : 613-562-5127

Service de l'aide financière et des bourses :

Directeur ou directrice
3156 – 55, avenue Laurier Est
Tél. : 613-562-5932 Téléc. : 613-562-5155
Courriel : pretsetbourses@uOttawa.ca

Service des finances :

Directeur ou directrice, Recherche, fiducie et dotation
550, rue Cumberland, pièce W030A
Tél. : 613-562-5800, poste 1509 Téléc. : 613-562-5988

Dernière mise à jour : 11 février 2014
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

**CONDITIONS APPROUVÉES LE 22 SEPTEMBRE 2004 PAR LE COMITÉ D'ADMINISTRATION
DU BUREAU DES GOUVERNEURS. (T-30463)**

**MODIFICATIONS APPROUVÉES LE 15 FEVRIER 2012 PAR LE COMITÉ D'ADMINISTRATION
DU BUREAU DES GOUVERNEURS (T-53059)**

**MODIFICATIONS APPROUVÉES LE 28 FÉVRIER 2014 PAR LE VICE-RECTEUR AUX RELATIONS
EXTÉRIEURES (A-50680)**